

LIVRE PREMIER

LA MÈRE DE DIEU

LIVRE PREMIER

Le dogme de la maternité divine étudié dans ses sources révélées, sa nature, son importance doctrinale et ses harmonies avec les fins de l'Incarnation.

CHAPITRE PREMIER

Le dogme de la maternité divine dans la Sainte Écriture et dans la Tradition catholique. — Antiquité du titre de Mère de Dieu.

« Si quelqu'un refuse de confesser que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et que, par conséquent, la Sainte Vierge est Mère de Dieu, puisqu'elle a enfanté selon la chair le Verbe de Dieu fait chair... ; que celui-là soit anathème » (1). C'est la définition solennellement portée par le concile d'Éphèse, troisième œcuménique,

(1) S. Cyrille, patriarche d'Alexandrie, avait lancé douze anathèmes célèbres contre l'hérétique Nestorius, évêque de Constantinople, qui divisait Notre Seigneur en deux personnes, l'une née de Dieu, l'autre de Marie, celle-ci dans le temps, celle-là de toute éternité. Le concile d'Éphèse, réuni par l'autorité du pape Célestin pour condamner l'hérésie nouvelle, sanctionna ces anathèmes, dont le premier de tous est celui que j'ai rapporté.

contre l'hérésie de Nestorius ; définition rappelée quelques années plus tard (451) par le concile de Chalcédoine, et confirmée plus expressément encore, s'il est possible, par celui de Constantinople, cinquième œcuménique (1).

Marie, suivant les Conciles, est donc véritablement et réellement Mère de Dieu. Cette définition des conciles n'introduisait pas un nouveau dogme : c'était la sanction officielle de la foi de l'Église, motivée par les négations sacrilèges des novateurs.

I. — En effet, rien de plus clairement attesté dans nos saintes Lettres que cette maternité de la bienheureuse Vierge. L'Écriture, c'est-à-dire l'Esprit Saint qui l'a inspirée, affirme avec une indubitable certitude, non pas seulement que la Vierge est mère de Jésus, mais encore que le fils conçu dans ses entrailles est le Fils même de Dieu, le Verbe éternellement engendré du Père, et Dieu comme lui. Lisez le message porté par l'ange Gabriel à la Vierge Marie : « Voilà

(1) Voici le canon du cinquième concile, second de Constantinople. Il est d'autant plus remarquable qu'il fait connaître, en les réfutant, les subterfuges imaginés pour cacher l'erreur, ou pour la rendre plausible : « Si quelqu'un n'appelle pas dans une acception vraie, mais seulement dans un sens impropre, *Mère de Dieu*, la sainte, glorieuse et toujours Vierge Marie ; ou bien s'il ne l'appelle ainsi que dans un sens *relatif*, croyant que c'est purement un homme, qui est né d'elle, et non pas le Dieu Verbe qui s'est incarné en elle, en sorte que d'après lui la naissance de l'homme soit attribuée au Verbe, parce qu'il s'est uni à l'homme qui venait de naître ; ou bien s'il calomnie le concile de Chalcédoine, comme s'il avait appelé la Vierge *Mère de Dieu*, dans le même sens blasphématoire que l'impie Théodore ; ou encore, si quelqu'un appelle la Vierge mère de l'homme ou mère du Christ comme si le Christ n'était pas Dieu ; enfin, s'il ne la confesse pas *Mère de Dieu* dans la signification propre et véritable du mot, parce que le Verbe de Dieu, né du Père avant tous les siècles, a pris chair en elle dans les derniers jours, et que c'est ainsi que le saint concile de Chalcédoine la reconnaît pieusement pour *Mère de Dieu* ; — qu'il soit anathème ». (Sixième, canon parmi les 14 portes sur *les Trois Chapitres*.)

que vous concevrez et que vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et il sera appelé le Fils du Très-Haut... L'Esprit-Saint descendra en vous, et vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu » (1). Comment ne pas reconnaître dans ces paroles la divinité du Fils, et par conséquent la divine maternité de la Mère ? Ce fils qu'elle va concevoir et qu'elle enfantera, c'est le Saint, le Saint par excellence ; c'est le Fils de Dieu, du Dieu Très-Haut ; non pas un fils d'adoption, un fils par grâce, comme ceux qui recevront par lui d'être enfants de Dieu, mais le Fils par nature, le Fils Unique, le propre Fils, le vrai Fils, comme il se nommera lui-même, et comme son Père le proclamera du haut du ciel.

Quand je lis dans S. Jean que le Verbe qui, dès le principe, était en Dieu, et était Dieu ; ce Verbe par qui toutes choses ont été faites, source de toute vie, lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ; quand je lis, dis-je, que ce Verbe s'est fait chair, lui-même et pas un autre, qu'il a habité parmi nous, puis-je douter que Marie soit Mère de Dieu ? Car c'est en elle, dans son sein, qu'il a pris notre nature, comme il a reçu dans le sein du Père, *in sinu Patris*, la nature qui le fait Dieu. Et ce témoignage de l'apôtre est d'autant plus clair et plus fort qu'il écrivit son Évangile, et spécialement cette première page, contre ceux qui séparaient en Jésus-Christ le Verbe de Jésus, Dieu de l'homme.

Si l'Évangile donnait à soupçonner, fût-ce par un seul mot, que le Verbe créateur ne s'est uni que plus tard

(1) Luc, 1, 31, 32.

au Jésus conçu de Marie, je pourrais hésiter à l'appeler Mère de Dieu. Mais tout, au contraire, repousse une pareille supposition. Celui-là même qui se pose comme le Fils de Dieu, Dieu lui-même, appelle Marie sa mère. Paul, son apôtre, parlant « du Christ, issu des patriarches selon la chair », et par conséquent de Marie, nous enseigne « qu'il est au-dessus de toutes choses, le Dieu béni dans tous les siècles » (1).

II. — C'est pourquoi, la sainte Église, héritière des apôtres, et toujours infailliblement éclairée par le même Esprit qui dicta leurs enseignements, a de tout temps et dès les premiers jours reconnu Marie pour Mère de Dieu. Je croirais faire injure à mes lecteurs si je m'attardais trop longtemps à leur démontrer une vérité si manifeste. « Un est notre médecin, fait et non fait, chair et esprit, Dieu dans l'homme, et vraie vie dans la mort, de Marie et de Dieu » (2). C'est le témoignage du grand martyr Ignace d'Antioche. Quelque temps après, Irénée, le saint et savant évêque de Lyon, la gloire de notre Gaule, avant la fin du second siècle répétait à son tour : « Celui-là même qui est né de Dieu le Père, et non pas un autre, est né de la Vierge, et les Écritures témoignent de l'une et l'autre naissance. Fils de Dieu, Notre Seigneur, il est à la fois et le Verbe du Père et le Fils de l'homme » (3).

Avançons de quelques années, et nous entendons Tertullien écraser l'hérétique Praxéas sous ces foudroyantes paroles : « Ce que la Vierge a conçu, elle l'a engendré... Et celui qui est né d'elle dans la chair

(1) Rom., ix, 5.

(2) S. Ignat., *ep. ad Ephes.* n. 7. P. G. v, 652, sq.

(3) S. Iren., *adv. Haeres.* L. III, c. 19, n. 2, 3. P. G. VII, 940, 941.

est Dieu même » (1). Encore quelques années, un savant auteur ecclésiastique, dans la lutte contre Paul de Samosate qui prétendait que le Verbe ne s'était pas fait chair, mais s'était contenté d'habiter dans un homme, s'écriera de son côté : « Ce ne serait pas là une génération de Dieu, mais la négation même de cette génération... Une Vierge, Fille de la Vie, a enfanté le Verbe vivant et subsistant du Père » (2). Passez au quatrième siècle, et vous trouverez sous la plume de saint Ambroise des expressions comme celle-ci : « Enceinte du Verbe, la Mère du Seigneur est pleine de Dieu. *Mater Domini Verbo foeta, Deo plena est* » (3).

Telle était la foi de l'Église, des années et des siècles avant que le concile d'Éphèse eût sanctionné de l'infaillible autorité de son jugement le titre et la qualité de Mère de Dieu. On pourrait multiplier les témoignages à l'infini, mais ceux-là suffisent, d'autant mieux qu'ils viennent de toutes les parties du monde chrétien. Aussi bien, ne renferment-ils pas autre chose que cet article du symbole récité par les fidèles de tous les pays et de tous les âges : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant... et en Jésus-Christ son Fils unique, Notre Seigneur, qui est né de l'Esprit-Saint et de la Vierge Marie » (4). Si le Fils unique de Dieu a été

(1) Tertull., *c. Prax.* c. 27. P. L. II, 190. « *Quod concepit, id peperit... sed ille qui natus est, Deus* ».

(2) *Epist. adv. Paulum Samosat.* Concil. Labbe IV (éd. Coleti, Venet., 1728), col. 876. Cette lettre, souvent attribuée à saint Denys d'Alexandrie, semble à de graves critiques ne pas être de lui ; mais en tout cas, elle appartient à son temps.

(3) S. Ambros., *in Luc.*, L. II, n. 25, P. L. XV, c. 1521.

(4) C'est ce que dit le Symbole des Apôtres sous toutes les formes qu'il revêt dans les différentes églises. Voir l'Enchiridion de Denzinger, n., 1 et suiv.

conçu et est né de Marie, comment Marie ne serait-elle pas Mère de Dieu ? Or, encore une fois, cette croyance est aussi ancienne que l'Église : car les premiers témoins de la tradition la donnent, non comme une règle inventée de leur temps, mais comme la foi de leur baptême, universellement et constamment professée dans l'Église de Dieu (1).

Faut-il s'étonner après cela de voir les Pères du concile d'Éphèse invoquer à l'envi contre Nestorius toute la tradition catholique, persuadés que c'était assez pour mettre à néant ses blasphèmes de leur opposer les saints et les docteurs des siècles précédents (2) ?

Et ce n'est pas seulement le dogme de la maternité divine qui, dès les premières origines, fait la croyance de tous les chrétiens, maîtres et fidèles. Ce nom de Mère de Dieu (Θεοτόκος), que le quatrième siècle verra disputer à Marie ; ce nom qui résume si merveilleusement la foi de l'Église au plus grand privilège de la Vierge, avait depuis longtemps passé dans le langage des chrétiens. Il y jouissait du droit de cité, quoique l'usage en fût moins universel qu'il ne le fut plus tard, alors qu'il devint l'expression dogmatique et comme le rempart de la croyance attaquée.

Saint Cyrille d'Alexandrie ne manqua pas de faire de cet antique usage une arme redoutable aux partisans de Nestorius (3). Des amis de l'hérétique, comme

(1) Cf. Denzing., l. c. n. 1.

(2) S. Cyril. Alex., *Apolog. pro XII Capp.* P. G. LXXVI, 320, sqq.

(3) C'est ce que faisait en particulier saint Cyrille d'Alexandrie, l'immortel champion de la maternité divine de la glorieuse Vierge : « Je trouve, écrit-il, que l'évêque Athanase d'éternelle mémoire l'appelle souvent Mère de Dieu, comme aussi nos bienheureux pères Théophile, Basile, Grégoire, Attique et plusieurs autres saints évêques qui ont vécu de ce temps là... Car si Notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu,

Jean d'Antioche et Théodoret, assez heureux pour ne pas le suivre dans sa défection sacrilège, attestent expressément que « les plus anciens des prédicateurs de la foi orthodoxe sont d'accord, conformément à la tradition apostolique, pour attribuer à Marie le titre de Mère de Dieu » (1). Nous avons encore dans les mains nombre d'ouvrages où les Origène, les Méthode, les Alexandre et Denys d'Alexandrie, les Athanase, les Basile, les Épiphane, les Grégoire de Nazianze, et bien d'autres lui donnent couramment ce nom (2). Et ce qui montre plus clairement que tous les textes et que tous les témoignages combien cette appellation était familière aux premiers fidèles, c'est le reproche que leur adressait Julien, l'empereur apostat, bien des années avant le concile d'Éphèse : « Vous autres chrétiens, disait-il, vous ne cessez d'appeler Marie Mère de Dieu » (3).

Ne croyez pas que ce fût une vaine formule, dans la bouche des fidèles ou des maîtres de la foi ; car saint Grégoire de Nazianze, celui que la profondeur et la sublimité de sa doctrine ont fait surnommer le *Théologien*, écrivait à la même époque ces mémorables paroles : « Nous ne séparons pas en Jésus-Christ l'homme de Dieu ; mais nous confessons que l'un et l'autre ne sont qu'une seule et même personne... S'il y a quelqu'un à nier que la Sainte Vierge Marie

qui peut douter que celle qui l'a engendré ne soit Mère de Dieu ? C'est cette foi que les disciples de Dieu nous ont transmise, c'est ce que les saints Pères nous ont appris ». S. Cyril. Alex., *ep. 14, ad Acacium.* P. G. LXXVII, 97. Cf., *ep. 8. Ibid.* 59.

(1) Joan. Antioch., *ep. ad Nestor.* n. 4. P. G. LXXVII, 1456. Théodoret., *Haeret. Fabul.* L. IV, c. 2, P. G. LXXXIII, 436.

(2) Cf. Petav., *de Incarn.* L. V, c. 15, n. 9, sq.

(3) S. Cyrill. Alex., L. VIII, c. *Julian.* P. G. LXXVI, 901.

est Mère de Dieu, celui-là est hors de la divinité », c'est-à-dire, il est séparé de Dieu, hérétique et réprouvé (1).

III. — Un fait qui démontre plus éloquemment encore à quel point la doctrine exprimée par le nom de Mère de Dieu, et ce titre lui-même, avaient pénétré profondément l'esprit et le cœur des masses chrétiennes, c'est ce qui se produisit quand Nestorius osa proposer, à Constantinople, les blasphèmes qu'il tenait de Théodore de Mopsueste, son maître. Au rapport de l'historien Socrate (2), ce fut par la bouche du prêtre Anastase que l'évêque attaqua pour la première fois dans sa chaire épiscopale la maternité divine de Marie. Anastase, amené d'Antioche par Nestorius, était son confident et le dépositaire de tous ses secrets. Un jour qu'on célébrait une grande solennité, il monta en chaire sur l'ordre de l'évêque, et commença par donner de grandes louanges à la bienheureuse Vierge Marie. Mais, ajouta-t-il, pour cela même qu'elle mérite des louanges si véritables, ce serait crime et folie d'en inventer de fausses. Donc, « personne ne doit appeler Marie Mère de Dieu. Marie n'est qu'une femme et Dieu ne peut naître d'une femme » (3).

Cette attaque ouverte contre l'antique foi, raconte l'historien Socrate, jeta le plus profond trouble parmi les prêtres et les laïques (4). L'un de ces derniers,

(1) S. Gregor. Naz., *ep. ad Cledon.* 1. P. G. xxxvii, 177.

(2) Socrat., *H. Eccl.* L. vii, c. 32. P. G. lxxvii, 808, sq.

(3) S. Cyril., dans la 8^e de ses lettres, rapporte que l'évêque Dorothée, un autre affidé de Nestorius, s'écria, celui-ci présent, devant le peuple : « Si quelqu'un dit de Marie qu'elle est Mère de Dieu, qu'il soit anathème ». P. G. lxxvii, 60.

(4) Socrat., *H. Eccl.*, l. c. Cf. Theophan., *H. Eccl.* P. G. cviii, 1225.

Eusèbe, avocat de l'impératrice et plus tard évêque de Dorilée, se leva du milieu de l'assemblée, protestant contre un pareil blasphème (1). Grands furent le scandale et l'émoi dans Constantinople. Mais Nestorius, loin de contredire son porte-voix, prit la défense d'un discours qu'il avait lui-même inspiré. « Depuis quelques jours, dit-il dans un premier sermon, nous sommes assiégés de questions frivoles. On nous demande s'il est permis de donner à la Vierge Marie le titre de Mère de Dieu, ou s'il faut l'appeler seulement mère de l'homme? Dieu avoir une mère! Elle est donc excusable la gentilité, quand elle donne des mères aux dieux. Non, excellent homme, Marie n'a pas enfanté Dieu... La créature n'a pas engendré son Créateur, mais un homme instrument de la divinité, un homme porte-Dieu » (2). Telle fut l'indignation des auditeurs à des paroles si manifestement impies qu'un simple moine, enflammé d'un saint zèle, s'avança, au moment de la communion, pour jeter à la face de Nestorius l'accusation d'hérétique, et l'empêcher de participer aux saints mystères; et que le peuple de Constantinople tout entier, à l'exception des quelques fauteurs de l'évêque, s'abstint de communiquer avec lui (3).

Or, au moment où la controverse était la plus ardente, il se produisit un fait qui prouve à quel point la foi à la maternité divine de la bienheureuse Vierge

(1) S. Cyrille d'Alexandrie semble rapporter cette protestation non pas au discours d'Eusèbe, mais à l'un des premiers sermons de Nestorius lui-même.

(2) Nestor, *serm.* 1, n^o 6, 7. P. L. xlvm, 760, 761 (*inter Opp. Marii Mercat.*)

(3) Cf. P. Garner, *Praefat. in 2 partem Opp. Marii Mercator.* P. L. xlvm, 703, 704.

était universelle, à cette époque, parmi toutes les classes de la société chrétienne. Proclus, ordonné récemment évêque de Cyzique, vint à Constantinople pour y remplir son ancienne fonction de prédicateur du peuple, qu'il exerçait encore après son élévation à l'épiscopat. D'autres disent qu'il s'y rendit sur une invitation spéciale de Nestorius. Quoi qu'il en soit, la réunion des fidèles fut très nombreuse, car c'était une fête des plus solennelles. Animé d'un saint zèle pour la gloire outragée de Marie, Proclus, trompant l'attente de Nestorius, commença son discours par ces paroles prononcées d'une voix vibrante : « Homélie sur Notre Dame, *la Mère de Dieu* ». Ce furent alors, et pendant toute la suite du sermon, des applaudissements et des acclamations dans l'auditoire (1).

Je ne pousserai pas plus loin le récit de cette lamentable histoire. Ce que j'en ai dit est plus que suffisant pour démontrer que l'Église, peuple et sacerdoce, était d'accord dans la profession de la divine maternité de Marie. Nestorius lui-même le reconnaissait si bien qu'il n'osa jamais faire appel aux témoignages des anciens Pères, et qu'il disait des fidèles : « Je vois que les peuples sont pleins de religion et de piété, mais qu'ils ignorent absolument la vraie science de Dieu. Je ne leur en fais pas un crime; mais je le dis avec honte, les docteurs n'ont pas pris le temps de vous expliquer nettement et clairement ces dog-

(1) Nous avons encore le sermon de S. Proclus. Il commence par ces mots : « La solennité de la Vierge, mes frères, provoque aujourd'hui notre langue à célébrer ses louanges ». Cf. P. G. LXV, 680, sqq. Or, circonstance bien digne de remarque ce discours si justement célèbre eut lieu dans l'une des plus grandes fêtes de Marie, très probablement dans celle de l'Annonciation, τῆς ἐπιγγελισμῶν, comme le prouvent assez l'exorde et le reste du sermon. On peut lire sur ces détails historiques le P. Garnier, l. c. 705, 706.

mes » (1). Ainsi reconnaissait-il lui-même qu'il avait contre lui le sentiment universel.

Aussi rien n'égala le saint enthousiasme du peuple chrétien, quand il connut la définition tant désirée qui proscrivait l'erreur, et confirmait solennellement à Marie son titre de Mère de Dieu. Apprenons-le du plus autorisé des témoins, S. Cyrille d'Alexandrie. Voici dans quels termes il a raconté la condamnation de Nestorius, dans une lettre écrite au clergé et au peuple d'Alexandrie. Tout d'abord il rappelle que la sainte assemblée s'est tenue dans la grande église d'Éphèse, consacrée sous le vocable de *Marie Mère de Dieu*; puis il ajoute : « Après avoir passé le jour entier dans ce bienheureux sanctuaire, nous avons condamné Nestorius, que la crainte avait retenu loin de la réunion des Pères; et, par une sentence solennelle, nous l'avons déposé de son siège et privé de l'épiscopat. Nous étions environ deux cents évêques, plus ou moins. Or, tout le peuple de la ville, depuis le commencement du jour jusqu'au soir, attendait impatiemment le jugement du saint concile. Quand il apprit que l'auteur de tant de blasphèmes avait été dépouillé de sa dignité, tous, d'une commune voix, commencèrent à bénir le concile et à glorifier Dieu de la chute de l'ennemi de la foi. Pour nous, à notre sortie de l'église, nous fûmes reconduits jusqu'à notre demeure à la lueur des flambeaux et des torches, car il était déjà nuit. C'était partout une joie délirante; partout des feux allumés. Des femmes même marchaient devant nous portant des cassolettes où brûlait l'encens. Et c'est ainsi que le Sauveur prouva

(1) Nestor., *Serm.* 2, ab init. *Ibid.* 363.

sa toute-puissance à ceux qui voulaient lui ravir sa gloire » (1).

Après un témoignage si formel, qui oserait affirmer que le culte de la Mère de Dieu n'était pas le patrimoine commun des fidèles avant le concile d'Éphèse (2)?

(1) S. Cyril. Alex. : *ep. 24*. P. G. LXXVII, 137.

(2) On a prétendu parfois que la grande Église d'Éphèse devait son titre à la réunion des évêques assemblés dans ses murs pour y condamner le grand ennemi de la Mère de Dieu. La lettre de S. Cyrille donne un démenti manifeste à cette opinion. En effet, elle fut écrite immédiatement après la déposition de Nestorius et la proscription de son hérésie. Or, comme on l'a vu, S. Cyrille dit expressément que la réunion conciliaire et définitive « avait eu lieu dans la grande église d'Éphèse, qui est appelée Marie, Mère de Dieu; ἡτι; κλειῖται Μαρία Θεοτόκος; ». C'est donc qu'elle portait déjà ce nom.

CHAPITRE II

Comment Marie, restant Vierge, a-t-elle été mère; et comment, étant mère d'un homme, est-elle Mère de Dieu? — Raisons d'attribuer au Saint-Esprit la conception du Christ dans le sein de Marie.

Entrons plus avant dans le mystère de la maternité divine et cherchons à nous rendre compte de notre foi. La sainte Église ne défend pas cette recherche; elle la permet, elle l'approuve même et l'encourage, à condition qu'elle ne soit ni présomptueuse, comme si nous pouvions tout comprendre, ni indépendante, comme s'il nous était loisible de rejeter ce qui nous dépasse. L'étude légitime, celle dont les Pères et les maîtres de la saine théologie nous ont donné l'exemple et tracé les règles, part de la foi pour aboutir à la foi. *Fides quaerens intellectum*, dit saint Anselme. C'est la foi qui travaille à mieux entendre ce qu'elle croit pour le mieux croire, dans l'attente de la pleine révélation, réservée pour le siècle futur.

Le dogme de la maternité divine repose sur deux principes : Marie est mère de Jésus, réellement et véritablement sa mère; étant mère de Jésus, elle est par là même la Mère de Dieu, parce que ce Jésus, dont elle est mère, n'est pas un homme divinisé, mais la personne unique du Fils de Dieu, fait homme pour